



**AVENANT À LA CONVENTION D'APPLICATION
RELATIVE À LA CONVENTION D'ASSOCIATION IEP-LYON 2 DU 30 SEPTEMBRE 2015**

**Master mention Sciences économiques et sociales - parcours « Théorie et histoire de
l'économie dans la société (THESE) »**

Entre l'Université Lumière Lyon 2, sise 18 quai Claude Bernard 69007 Lyon, représentée par sa Présidente, Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN

Et

L'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, sis 14 avenue Berthelot 69007 Lyon, ci-après dénommé Sciences Po Lyon, représenté par sa directrice, Hélène SURREL

ARTICLE 1^{er} : Durée

La convention du 12 juin 2023 est prolongée jusqu'à échéance de la période d'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2, soit le 31 août 2027.

ARTICLE 2 : Renouvellement de la convention

Les parties conviennent de la nécessité de préparer une convention qui couvre la totalité de la prochaine période d'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 et tiennent compte de toute modification apportée à la maquette du master pour cette nouvelle période.

Avenant établi en deux exemplaires originaux.

Fait à Lyon, le

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN
Pour l'Université Lyon 2

Hélène SURREL
Pour Sciences Po Lyon

